PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Franklin tenue le 3 août 2026 à 19h00 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé, sous la présidence de M. Yves Métras, maire.

Sont présents (es) : Mme Sophie Vincent
Mme Lyne McKenzie
M. Mark Blair
M. Daniel Thibault
Mme Marie-Élaine Morin

Sont absents (es) : M. Simon Brennan

Mme Catherine Jonker, adjointe à la direction générale et mairie est présente.

RÉSOLUTION NO. 2026-08-176
1_OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU QUE tous les membres du conseil confirment avoir été convoqués par la directrice générale et greffière-trésorière, au moyen d'un courrier électronique faisant foi de cette convocation;

ATTENDU QUE tous les documents nécessaires à la prise de décision ont été envoyés par courrier électronique aux membres du conseil au moins 72 heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

D'OUVRIR la séance régulière à 19h00, le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-177
2_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance régulière**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption de procès-verbaux**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2026
4. **Période de questions**
5. **Ressources humaines**
 - 5.1. Démission de l'employée # 13-0013
 - 5.2. Permanence de l'employée # 13-0014
 - 5.3. Embauche de l'employée # 13-0015
6. **Administration générale**
 - 6.1. Approbation des paiements émis, comptes à payer et salaires
 - 6.2. Adoption du budget révisé 2026 de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent

(N° d'approbation 0153)
6.3. Offre de service de Géocentralis pour la mise en place d'un accès public aux citoyens
6.4. Adoption du second projet de règlement n° 272-26 modifiant le règlement de zonage afin d'y ajouter des dispositions concernant les projets intégrés
6.5. Adoption du règlement n° 272-25 modifiant les dispositions quant aux usages dans certaines zones
6.6. Avis de motion – Dépôt du projet du règlement n° 415-1 modifiant la circulation des camions et véhicules outils afin d'y ajouter des dispositions en ce qui a trait à la circulation sur le rang du 7
6.7. Adoption et dépôt du projet du règlement n° 415-1 modifiant la circulation des camions et véhicules outils afin d'y ajouter des dispositions en ce qui a trait à la circulation sur le rang du 7
6.8. Approbation pour l'ajout des filets supplémentaires par Clôture Mag Inc.
6.9. Vente de terrain – Lot 6 445 939
6.10. Mise à jour des signataires - Desjardins

7. Sécurité publique
7.1. Adoption du protocole d'entente sur le filtrage des personnes appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables
7.2. Achat d'équipements pour le service de sécurité incendie

8. Transports et voirie
8.1. Autorisation à la direction générale de faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Volet Redressement et Sécurisation auprès du Ministère des Transports

9. Hygiène du milieu
9.1. Dépôt des rapports d'activités de la technicienne en assainissement des eaux -mai et juin 2026

10. Urbanisme et environnement
10.1. Demande de PIIA – 2112 route 202 (Changement du revêtement extérieur)
10.2. Demande de PIIA – 2489 route 209 (Modification du projet de garage détaché et rénovation du bâtiment principal)

11. Loisirs, culture et vie communautaire
11.1. Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications

12. Développement économique
13. Correspondance
14. Divers
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3_ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO 2026-08-178
3.1_ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé et que tous les membres du conseil présents attestent l'avoir lu et le déclarant conforme aux prises de décision.

Adoptée à l'unanimité

4_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'amorcer la deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s'identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s'adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu'ils s'efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En contrepartie, il souligne que le conseil s'attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

5_RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2026-08-179
5.1_DÉMISSION DE L'EMPLOYÉE #13-0013

ATTENDU QUE l'employée #13-0013 a remis sa démission et occupait le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe au sein de la Municipalité;

ATTENDU QUE la dernière journée de travail de l'employée #13-0013 était le 25 juin 2026;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil remercie l'employée #13-0013 pour les services rendus à la Municipalité et lui souhaite le meilleur succès dans ses projets futurs.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2026-08-180
5.2_PERMANENCE DE L'EMPLOYÉE #13-0014

ATTENDU QUE l'employée #13-0014 a été embauchée à titre d'adjointe à la direction générale et mairie;

ATTENDU QUE la période de probation prévue aux politiques et conditions de travail applicables est complétée de façon satisfaisante au 11 août 2026;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande l'octroi de la permanence;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil accorde la permanence d'emploi à l'adjointe à la direction générale et mairie.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2026-08-181
5.3_EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉE #13-0015 – RESPONSABLE DES FINANCES

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Franklin en matière de gestion des finances municipales;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement entrepris afin de pourvoir le poste de responsable des finances;

CONSIDÉRANT que la candidature de l'employée #13-0015 a été retenue à suite de ce processus de recrutement;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la continuité des opérations financières de la Municipalité, l'employée #13-0015 est entrée en fonction le 20 juillet 2026;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

DE RATIFIER l'embauche de l'employée #13-0015 à titre de responsable des finances, laquelle est entrée en fonction le 20 juillet 2026;

D'ENTÉRINER les conditions de travail et la rémunération convenues entre la Municipalité et celle-ci, telles qu'établies à son contrat de travail;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6_ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. 2026-08-182
6.1_APPROBATION DES DÉBOURSÉS, COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de la liste des dépenses du mois juillet 2026, et ce pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'APPROUVER la liste des dépenses du mois selon les listes déposées à la séance régulière du 3 août 2026 comme suit :

Liste des comptes à payer au 3 août 2026	**452 562.62 $**
Liste des salaires émis entre le 1er juillet au 31 juillet 2026	**115 412.73 $**
Liste des paiements émis du 8 juillet au 3 août 2026	**113 372.07 $**

QUE les présentes listes soient reconnues comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal et qu'elles soient dument conservées dans le registre prévu à cet effet, sans être annexé au procès-verbal;

Je, Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds nécessaires pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-183
6.2_ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2026 DE L'OFFICE D'HABITATION DU HAUT-SAINT-LAURENT (N° D'APPROBATION 0153)

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation du Haut St-Laurent a soumis à la Municipalité de Franklin une révision budgétaire en date du 26 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le budget révisé ne prévoit pas de changement au niveau de notre contribution municipale pour nos ensembles immobiliers 1398 (Doréa) et 2346 (Saint-Antoine-Abbé) ;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil de la Municipalité de Franklin approuve, tel que présenté, le budget révisé de l'Office d'habitation du Haut St-Laurent, soumis en date du 26 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-184
6.3_OFFRE DE SERVICE DE GÉOCENTRALIS POUR LA MISE EN PLACE D'UN ACCÈS PUBLIC AUX CITOYENS

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer l'accès à l'information municipale et a reçu une offre de service de GéoCentralis pour la mise en place d'un accès public permettant aux citoyens de la Municipalité de Franklin de consulter les informations géomatiques municipales;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de GéoCentralis pour la mise en place d'un accès public aux citoyens, au coût de 84 $ par mois, selon les modalités de facturation prévues à l'offre de service;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-185
6.4_ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 272-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES PROJETS INTÉGRÉS

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté un règlement de zonage 272 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement de zonage 272 afin d'y ajouter des dispositions concernant les projets intégrés;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage numéro 272;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance;

ATTENDU QU'il y a eu parution et affichage d'un avis public le 14 juillet 2026 annonçant la tenue d'une consultation publique le 3 août 2026;

ATTENDU QU'il y a eu consultation publique le 3 août 2026 de 18 h 30 à 19h00 et qu'aucune demande de modification n'a été faite;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le second projet de règlement 272-26 modifiant le règlement de zonage 272 afin d'y ajouter des dispositions concernant les projets intégrés.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-186
6.5_ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 272-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 272 QUANT AUX USAGES DANS CERTAINES ZONES

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté un règlement de zonage 272 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement de zonage 272 quant aux usages dans certaines zones;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage 272;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1er juin 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance**;**

ATTENDU QU'il y a eu parution et affichage d'un avis public le 9 juin 2026 annonçant la tenue d'une consultation publique le 6 juillet 2026;

ATTENDU QU'il y a eu consultation publique le 6 juillet 2026 de 18 h 00 à 18 h 30 et qu'aucune demande de modification n'a été faite;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 juillet 2026;

ATTENDU QU'une période d'approbation référendaire s'est tenue du 14 au 28 juillet 2026, à l'Hôtel de ville, et qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 272-25 modifiant le règlement de zonage 272 quant aux usages dans certaines zones.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-187
6.6_AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 415-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 415 SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS EN CE QUI A TRAIT À LA CIRCULATION SUR LE RANG DU 7

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller M. Mark Blair que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé « *Règlement numéro 415-1 modifiant le règlement 415 sur la circulation des camions et véhicules outils afin d'y ajouter des dispositions en ce qui a trait à la circulation sur le rang du 7 ».*

RÉSOLUTION NO. 2026-08-188
6.7_ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 415-1 MODIFIANT LE RÈGLENT 415 SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS EN CE QUI A TRAIT À LA CIRCULATION SUR LE RANG DU 7

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 415-1 tel que déposé;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 415-1 modifiant le règlement 415 sur la circulation des camions et des véhicules outils afin d'y ajouter des dispositions en ce qui a trait à la circulation sur le rang du 7. Le projet de règlement est ainsi déposé avec dispense de lecture et qu'il est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-189
6.8_APPROBATION POUR L'AJOUT DES FILETS SUPPLÉMENTAIRES PAR CLÔTURE MAG INC.

ATTENDU QUE la Municipalité a accordé un contrat à *Clôture MAG Inc.* pour l'installation d'une clôture en maille de chaîne au terrain de balle du Parc Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, il a été constaté que la hauteur des filets de protection prévus était insuffisante pour assurer un niveau de sécurité adéquat pour les usagers du parc et les infrastructures environnantes;

ATTENDU QU'afin de bonifier la sécurité du site, il est nécessaire de procéder à l'installation de filets de protection supplémentaires;

ATTENDU QUE *Clôture MAG Inc.* a déposé une soumission au montant de **28 985 $**, plus les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation de ces filets supplémentaires;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER la soumission de *Clôture MAG Inc.* au montant de **28 985 $**, plus les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation de filets de protection supplémentaires au terrain de balle du Parc Antoine-Labelle;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de cet avenant au contrat;

QUE cette dépense soit payable à même le budget du projet de revitalisation du Parc Antoine-Labelle.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-190
6.9_VENTE DE TERRAIN - LOT NUMÉRO 6 445 939

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 6 445 939 du cadastre du Québec et qu'elle a procédé à un appel d'offres destiné aux propriétaires limitrophes de ce lot afin d'en permettre la vente;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule offre d'achat, soit celle des propriétaires du lot 6 200 465, au montant de 27 050 $;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette offre conforme et satisfaisante;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'offre d'achat des propriétaires du lot 6 200 465 pour l'acquisition du lot 6 445 939 du cadastre du Québec, au montant de 27 050 $;

DE PRÉCISER que tous les frais relatifs à la transaction, incluant les honoraires et déboursés du notaire ainsi que tout autre frais afférent à la vente, sont entièrement à la charge des acquéreurs;

D'AFFECTER le produit de cette vente, soit un montant de 27 050 $, au fonds de parcs et terrains de jeux de la Municipalité;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-191
6.10_MISE À JOUR DES SIGNATAIRES – DESJARDINS

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour la liste des signataires autorisés en raison d'un changement au sein du personnel;

ATTENDU QU'un employé précédemment n'est plus en poste;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par la conseillère Mme Sophie Vincent
Et **RÉSOLU**

DE RETIRER Linda Hébert, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe comme signataire autorisé auprès de Desjardins;

D'AJOUTER Bianca Vachon, responsable des finances, comme signataire autorisée auprès de Desjardins;

D'AUTORISER Madame Bianca Vachon à effectuer, selon les règles en vigueur, toutes opérations financières et signatures de documents bancaires requis dans le cadre des fonctions municipales;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Desjardins pour mise à jour des dossiers.

Adoptée à l'unanimité

7_SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION NO 2026-08-192
7.1_ ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LE FILTRAGE DES PERSONNES APPELÉES À ŒUVRER AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin reconnaît l'importance d'offrir un environnement sécuritaire et sain aux personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap) participant aux activités et programmes municipaux ou utilisant ses services ;

ATTENDU QUE certaines fonctions exercées par des employés, des bénévoles ou des intervenants municipaux nécessitent une vérification des antécédents judiciaires en raison de la nature des responsabilités exercées auprès de personnes vulnérables;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec offre un service de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables dans le cadre d'un protocole d'entente conclu avec les municipalités;

ATTENDU QUE Madame Julie Lalonde, responsable des loisirs et des communications, a signé, le 15 juillet 2026, le Protocole d'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables avec la Sûreté du Québec, lequel est conclu pour une durée de cinq (5) ans;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
APPUYÉ par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
Et **RÉSOLU**

DE CONFIRMER que Madame Julie Lalonde est autorisée à signer tout document complémentaire nécessaire à l'application de ce protocole, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO 2026-08-193
7.2_ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a présenté une recommandation visant l'acquisition de nouveaux équipements d'intervention afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des interventions;

ATTENDU QUE cette acquisition comprend un ensemble de coussins de levage, un jeu de stabilisateurs « Cribit », ainsi que l'option de trois tablettes électroniques avec leurs accessoires et le programme de survie véhiculaire CAUCA, le coût total de cette acquisition est de 26 755,30$, taxes en sus;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

D'AUTORISER l'achat des équipements recommandés pour le Service de sécurité incendie, incluant l'option de trois tablettes électroniques avec leurs accessoires et le programme CAUCA, ainsi que les équipements de désincarcération, pour un montant total de 26 755,30 $, taxes en sus;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire et à effectuer les démarches requises afin de procéder à cet achat;

QUE cette dépense soit effectuée à même le fonds de roulement de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

8_TRANSPORT ET VOIRIE

RÉSOLUTION NO. 2026-08-194
8.1_AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissances des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumises dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE Madame Geneviève Carrière, représente la municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Sophie Vincent
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

QUE ce Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Genevieve Carrière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité

9_HYGIÈNE DU MILIEU

9.1_DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DE LA TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – MAI ET JUIN 2026

Le rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour les mois de mai et juin 2026 sont déposés au conseil, avec dispense de lecture.

10_URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NO. 2026-08-195
10.1_DEMANDE DE PIIA – 2112 ROUTE 202 (CHANGEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR)

ATTENDU QUE le propriétaire du 2112 route 202 a déposé une demande de permis de rénovation pour changer le revêtement extérieur de sa maison;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à la règlementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE le propriétaire propose de peinturer la brique en façade, les cadrages des fenêtres et le cadrage de la porte ainsi que tous les coins de revêtement de couleur gris « Dove gray »;

ATTENDU QUE le propriétaire propose de peindre l'aluminium sur la section gauche de la maison en blanc;

ATTENDU QUE le propriétaire propose de remplacer le revêtement extérieur de la section de la maison au-dessus de la porte d'entrée et du garage par du vinyle blanc « Smartside » installé verticalement;

ATTENDU QUE le propriétaire propose de retirer les volets de fenêtres noirs;

ATTENDU QUE le propriétaire propose de remplacer les fenêtres du garage en conservant les mêmes dimensions que celles existantes par des fenêtres coulissantes blanches;

ATTENDU QUE le propriétaire propose de conserver la porte de la maison blanche;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement de PIIA n° 451-2026 et du règlement de zonage n° 272 et ses amendements de la municipalité de Franklin;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Mme Lyne Mckenzie
APPUYÉ par le conseiller M. Mark Blair
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION NO. 2026-08-196

10.2_ DEMANDE DE PIIA : 2489 ROUTE 209 (MODIFICATION DU PROJET DE GARAGE DÉTACHÉ ET RÉNOVATIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL)

ATTENDU QUE le propriétaire du 2489, route 209, a déposé une demande visant la modification d'un projet de construction d'un garage détaché ainsi que des travaux de rénovation au bâtiment principal;

ATTENDU QUE le projet est assujetti à la règlementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE le propriétaire propose un revêtement extérieur en vinyle blanc, installé horizontalement, afin d'harmoniser le garage avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le propriétaire propose l'installation d'une porte de garage en aluminium noir, ainsi qu'une porte d'accès blanche située sur le côté droit;

ATTENDU QUE le propriétaire propose une toiture à deux versants en tôle blanche;

ATTENDU QUE le propriétaire propose de peindre les cadrages des fenêtres en gris foncé, de peindre la porte d'entrée de couleur bourgogne, de retirer le treillis de la galerie et de recouvrir les poteaux en aluminium blanc;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement de PIIA N° 451-2026 et du règlement de zonage n° 272 et ses amendements de la municipalité de Franklin;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller M. Mark Blair
APPUYÉ par le conseiller M. Daniel Thibault
Et **RÉSOLU**

DE RECOMMANDER au Conseil municipal d'accepter le projet tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

11_LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1_RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS AU NIVEAU DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Le rapport des activités liées aux loisirs et aux communications du mois juillet 2026 est déposé au conseil, avec dispense de lecture.

12_DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13_CORRESPONDANCE

14_DIVERS

15_PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant d'amorcer la deuxième période de questions, M. Yves Métras, maire, invite les citoyens souhaitant intervenir à s'identifier et à mentionner la rue où ils résident avant de poser leur question. Cette procédure permet au conseil de savoir à qui il s'adresse et de faciliter les suivis au besoin.

M. Métras rappelle également que les membres du conseil municipal demeurent attentifs et disponibles pour répondre aux questions des citoyens, et qu'ils s'efforcent de le faire de manière ouverte, respectueuse et diplomate. En contrepartie, il souligne que le conseil s'attend au même comportement de la part des citoyens et que tout haussement de ton ne sera pas toléré.

RÉSOLUTION NO. 2026-08-197
16_LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets de l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Il est **PROPOSÉ** par le conseille M. Daniel Thibault
APPUYÉ par la conseillère Mme Marie-Élaine Morin
Et **RÉSOLU**

DE lever la séance régulière du conseil municipal du 3 août 2026 à 19h43.

Adoptée à l'unanimité

Je, Yves Métras, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____	_____
M. Yves Métras	Mme Catherine Jonker
Maire	Adjointe à la direction générale et mairie